



DES VIOLENCES SEXUELLES ET BASEES SUR LE GENRE AU COURS DU PREMIER TRIMESTRE DE 2024

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 3 janvier 2024, vers 16 heures, sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, A.I., âgée de 15 ans a été violée par deux hommes non identifiés dans des champs quand elle recherchait de l'herbe pour ses cochons. Selon la victime, deux hommes sont venus, l'ont menacée et ils l'ont accusée de chercher les herbes dans les champs qui ne lui appartiennent pas. Selon la même victime, ils ont sauté sur elle et elle a crié au secours mais en vain. La fille est rentrée à la maison sans force et sa tutrice A.N. n'a rien fait pour la faire soigner.

Une fille violée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

En date du 7 janvier 2024, au cours du chemin, sur la colline Kibimba, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, A.B., âgée de 12 ans, orpheline des parents, vivant avec son grand-père, a été violée par Denis Gahungu, âgé de 21 ans. Selon des sources sur place, A. B. est allée chercher du bois de chauffage, accompagnée d'une autre fille de son âge appelée Sandrine, en cours du chemin, près de la rivière Nyankorokoro, elles ont rencontré Denis Gahungu qui s'est précipité sur A. B. et l'a violé. De retour à la maison, elles ont raconté ce qui s'est passé et la victime a été conduite à l'hôpital Kinyinya pour des soins médicaux. Le présumé auteur a été arrêté par des policiers et détenu au cachot du poste de police de Nyabitsinda.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 16 janvier 2024 indique qu'en date du 25 décembre 2023, dans l'après-midi, sur la colline Minago, commune et province Rumonge, M.F, âgée de 17 ans originaire de la colline Murago, commune Burambi, province Rumonge a été violée par Nestor Bigirimana. Selon des sources sur place, la victime était malade et était venue à Minago dans la chambre de prière pour que l'on puisse prier pour elle afin de se sentir mieux. Selon des sources sur place, la victime a été violée par Nestor Bigirimana, chef de prière. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par la police de Burambi et incarcéré le 30 décembre 2023 au cachot du commissariat à Rumonge et son dossier a été instruit par le parquet de Rumonge. La

victime a été conduite au CDS Minago puis au centre Humura et transféré à l'hôpital de Rumonge par le centre.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

En date du 10 janvier 2024, sur la colline Mugomere, commune et province Rumonge, I.G.A. âgée de 5ans a été violée par Fulgence Siyoguheba, âgé de 20 ans, aide maçon. Selon des sources sur place, le présumé auteur a appelé la victime dans sa maison et puis l'a violé. Selon des sources sur place, I.G.A a été conduite à l'hôpital Amahoro de Birimba puis au centre Humura de la province Rumonge. Selon les mêmes sources, le présumé auteur a été arrêté par des policiers en date du 12 janvier 2024 et incarcéré au cachot de police de Rumonge.

Deux fillettes violées en commune et province Muramvya.

En date du 16 janvier 2024, vers 17 heures, sur la sous -colline Muyange, colline et province Muramvya, K.A, âgée de 4 ans et M.A âgée de 5 ans ont été violées par Donatien Niyonzima âgé de 48ans, cultivateur et ancien membre du parti FRODEBU. Selon des sources sur place, le présumé auteur a rencontré les deux victimes dans une petite brousse où elles gardaient des chèvres. Le présumé auteur leur a donné chacune un billet de 100fbu et les a demandé d'enlever les habits et les a violées. Selon les mêmes sources, il a été attrapé en flagrant délit par Euphemie Ndayizeye, mère de K.A qui a crié au secours. L'auteur présumé a tenté de prendre fuite mais a été arrêté par la population qui l'a conduit au poste de police de Muramvya. Les victimes ont été transportées à l'hôpital de Muramvya et les tests médicaux ont confirmé le viol. L'auteur présumé a été jugé lors d'un procès de flagrante le lendemain et a été condamné à 21 ans de servitude pénale puis conduit à la prison de Muramvya.

Une fille violée en commune Bugabira, Province Kirundo

En date du 3 janvier 2024, sur la colline Ruhehe, au centre communal Bugabira, province Kirundo, B., âgée de 12 ans, natif de la sous colline Nunga, colline et zone Kiyonza de la commune Bugabira a été violée par Erphase âgé de 35 ans, cultivateur et membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, la victime avait quitté sa colline natale à la recherche du travail au centre communal Bugabira et a été hébergé chez Wimana, professionnelle de sexe. Selon les mêmes sources, cette dernière l'a livrée à l'un de ses clients, Erphase. La victime a crié au secours et Erphase a pris le large. Deux jours après, le présumé auteur a été arrêté par Ndemeye, procureur Kirundo en date du 15 janvier 2024 tandis que la victime a été conduit à l'hôpital de Kirundo pour bénéficier des soins médicaux et ne marchait que sur une chaise roulante. Les mêmes sources ajoutent qu'Erphase a reçu une liberté provisoire par le billet de Ndemeye procureur mais il a disparu.

Une femme battue en commune Gatara province kayanza.

En date du 30 Janvier 2023, sur la colline nyarurambi, commune gatara, province kayanza, Nzoisaba Viola a été battue par son mari Prosper Manirumva tous agriculteurs. Selon des sources sur place, Manirumva Prosper a passé la journée avec sa concubine et arrivée à la maison sa femme l'a conseillé de couper court à ce mauvais comportement puisqu'il gaspille les biens de la famille. Selon Viola indique que de là il l'a attaqué lui enregistra des coups de pieds et de poing et les doigts fracturés. La victime est en train de recevoir des soins à la maison mais la victime reste toujours libre.

Une femme battue en commune Kiganda, province Muramvya

En date du 30 janvier 2024, sur la colline Kinyovu, commune Kiganda, province Muramvya, nzoyihaya emelyne âgée de 29ans a été battue par son mari Havyarimana Samuel âgé de 34ans, membre influent des Imbonerakure. Selon des sources sur place, alors que la victime était à la maison avec ses deux enfants et son domestique Vianney, son mari est rentré vers 20h très ivre. Il a commencé à battre sa femme à l'aide d'un bout de bois ramassé dans l'enclos. Il l'accusait d'avoir mal utilisé l'argent qu'il lui avait laissé. Selon les mêmes sources sur place, Emelyne a perdu connaissance et le domestique a crié au secours. Les voisins sont intervenus et l'un des chefs collinaires, Kobako Damien qui était sur les lieux a dit que l'affaire sera réglé le lendemain. L'affaire a été classée sans suite et la victime a eu peur de porter plainte.

Une fillette violée en commune Kibago, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 30 janvier 2024 indique qu'en date du 27 janvier 2024 sur la colline Bukeye, commune Kibago, province Makamba, Chris Love Gakiza, âgée de 6 ans a été violée par Nimpaye Pacifique, policier du commissariat kibago. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'a appelé puis l'a violé dans une maison non habitée sur cette colline. La victime a été conduite au centre de santé de Bukeye et le présumé auteur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du commissariat à kibago.

Une fille violée en commune Giharo, province Rutana

En date du 1^{er} février 2024, vers 19 heures, sur la colline et zone Butezi, commune Giharo, province Rutana, Claudette Kaneza, âgé de 14 ans, élève en 4^{ème} à l'ECOFO Rubaho, a été violée par Dismas Bucumi, âgé de 42 ans, chez lui. Selon des sources sur place, ce dernier a deux femmes et il venait d'abandonné sa deuxième femme ayant deux enfants. Dismas avait promis à la fille qu'il sera son mari et aussi lui donner un capital pour faire le commerce. Après le constat de cet acte, le président du comité des parents de l'ECOFO Rubaho et Ferdinand Nyawuma, chef collinaire, ont été informés ainsi que l'OPJ, la réaction manifestée était de traiter le cas au cas où ils auront le nouveau commissaire permanent. Le commissaire a.i n'était pas au bureau, il était au chef-lieu de la province de Rutana. Selon les mêmes sources, dans la nuit du 2 février 2024, Dismas Bucumi a fui le pays vers la Tanzanie avec cette fille, Claudette Kaneza.

Une fillette violée en commune et province Muramvya

En date du 8 février 2024, vers 15heures, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, C.N.N. âgée de 8 ans, écolière en 2^{ème} année à l'ECOFO Mpehe a été violée par Mélance Manirambona, aide maçon, membre du parti CNDD-FDD, âgé de 20 ans, célibataire et habitant la même colline. Selon des sources sur place, la victime venait de remettre un cahier qu'elle avait emprunté chez sa camarade de classe et a été appelée en cours de chemin par Mélance et ce dernier l'a amenée dans une maison en construction et l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime est rentrée à la maison en pleurant et a raconté à sa mère ce qui venait de se passer. Cette dernière l'a dépêchée à l'hôpital de Bugarama pour la prévenir des IST. Les tests médicaux ont confirmé qu'il y a eu viol. L'auteur a été arrêté le lendemain par adjudant-chef Claver Nimbona, chef de poste de police de Bugarama et conduit au cachot du poste de police puis transféré ensuite au cachot du commissariat communal de Muramvya en date du 9 février 2024.

Une fille violée en commune et province Kayanza.

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 8 février 2024 indique qu'en date du 16 janvier 2024, sur la colline Musave commune et province Kayanza, B.I âgée de 13ans a été violée par Tharcisse Nyandwi, son père âgé de 45ans. Selon des sources sur place, le présumé auteur a trompé la victime en lui disant d'aller prendre du jus dans sa chambre et a profité de l'absence de sa femme pour la violer. Selon les mêmes sources, l'enfant a été blessée et le père a pris le large. La mère de la victime de retour à la maison a trouvé sa fille allongée sur la natte au salon. L'enfant a tout avoué à sa mère et a été transportée à l'hôpital Kayanza pour des soins médicaux.

Une fille violée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 5 février 2024 indique qu'en date du 1 février 2024, vers 17 heures, sur la colline Warubondo, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, D. N, âgée de 15 ans, élève à l'ECOFO Gatumba II, a été violée par Olivier Ndayisaba, âgé de 21ans, membre du parti CNDD- FDD, voisin et fils d'un officier de police appelé Denis. Selon des sources sur place, ce jour du crime, la victime est allée chez le présumé auteur pour rendre visite aux autres enfants de sa génération. A son arrivée, elle n'y a trouvé que le présumé auteur et celui-ci l'a trompée en lui disant que ses sœurs se trouvaient dans leur chambre et la victime s'y est dirigée et puis l'auteur l'a rejointe dans la pièce et l'a violée. Selon les mêmes sources, l'enfant a crié aux secours mais en vain et elle est sortie en pleurant, ce qui a alerté tous les voisins et ses parents. L'enfant a été conduit au centre Seruka pour les soins et l'auteur a pris fuite.

Une fille violée en commune Giharo, province Rutana

En date du 5 février 2024, dans une brousse, sur la colline, zone et commune Giharo, province Rutana, I.A., âgée de 14 ans, élève de la 8^{ème} A du lycée Communal Saint Joseph, a été violée par Ernest Niyonizeye, représentant des Jeunes Imbonerakure de la zone Giharo. Selon des sources sur place, cette fillette est enceinte et le présumé auteur n'a pas été arrêté car il a été soutenu par Alexis Baraguma, responsable zonal du parti CNDD-FDD. Selon les mêmes sources, le présumé auteur et Alexis Baraguma ont voulu cacher la situation en réunissant la famille de la victime et leur expliquant de laisser le présumé auteur en paix. Selon les mêmes sources, Joseph Ndabirorere, père de la victime, convaincu par son fils Bernard Ndayizeye, a accordé le pardon moyennant paiement d'une somme d'1000 000 fbu. Après des enquêtes menées, le présumé auteur et le père de la victime ont été convoqués par la police en date du 9 février 2024. Ernest Niyonizeye a été arrêté et détenu au cachot du commissariat communal de police à Giharo.

Une fille violée en commune et province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 février 2024 indique qu'en date du 2 février 2024 sur la colline Kirema, commune et province Kayanza, la police accompagnée par la CDFC est allée chez Alexis Ntawutangimana, enseignant bénévole à l'ECOFO Remera afin de l'arrêter pour avoir violé E.N âgée de 14ans, travailleuse domestique chez lui. Selon des sources sur place, la victime était dans cette famille depuis 6 mois. Elle était violée par son patron à chaque fois que la femme du présumé auteur était à la garde à l'hôpital où elle est infirmière. Selon les mêmes sources, la grand-mère de la victime a porté plainte auprès de la CDFC puisque ça faisait 3 mois qu'elle ne recevait pas l'argent de sa petite fille alors que c'était convenu depuis son engagement qu'elle recevrait 6000 fbu par mois. Les mêmes sources ajoutent qu'après

l'interrogatoire de la jeune fille par la police, elle avait avoué d'être violée par son patron et ce dernier a disparu dès qu'il a entendu que la police a interrogé la fille. La victime a besoin des soins médicaux car elle disait qu'elle avait mal au ventre et au niveau des parties génitales.

Un homme battu par sa femme en commune et province Kayanza

En date du 14 février 2024, vers 21 heures, sur la colline Canzara, commune et province Kayanza, Celeus Minani, âgé de 42 ans, cultivateur, a été battu par Rose Nyanzira, sa femme, membre du parti CNDD-FDD en collaboration avec leurs enfants. Selon des sources sur place, Celeus est rentré le soir et a trouvé dans son enclos une chèvre qui manquait puis a demandé à sa femme où se trouvait la chèvre. Selon les mêmes sources, Rose Nyanzira a tabassé Celeus avec une louche lui disant que la chèvre a été vendue et qu'il n'a pas le droit de poser beaucoup de questions. Les mêmes sources ajoutent que, leurs deux filles, Joselyne Nijimbere, âgée de 17 ans et Chadia Kezimana, âgée de 14 ans se sont alliées à leur maman pour tabasser leur père. En date du 15 février 2024, la victime est allée porter plainte chez les notables qui ont obligé Rose Nyanzira de prendre en charge les soins de santé pour les blessures qu'elle lui a causées au niveau de la tête.

Une fille violée en commune Muruta, province Kayanza

En date du 12 février 2024, vers 18 heures, sur la colline Mikuba, commune Muruta, province Kayanza, B. A, âgée de 13 ans, élève à l'ECOFO Nkongé, a été violée par un passant non encore identifié. Selon des sources sur place, la victime se rendait à l'école quand il a croisé un homme inconnu qui l'intimidée avec un couteau lui disant que si elle refuse de coucher avec lui, il allait la tuer. Selon les mêmes sources, la victime effrayée a accepté et le présumé auteur du viol l'a conduit dans un buisson près de la route et l'a violée. Mathieu Niyibizi, voisin de la victime, l'a trouvée au bord de la route en train de saigner et a alors alerté ses parents qui l'ont conduite à l'hôpital Kayanza pour bénéficier des soins médicaux.

Une fille violée en commune Mutaho, province Gitega

En date du 29 janvier 2024, vers 19 heures, sur la colline et commune Mutaho, province Gitega, J.N, âgée de 15 ans, écolière en 6^{ème} à l'ECOFO Mutaho II, a été violée par Armel Ndayikeza âgé de 21 ans, motard. Selon des sources sur place, ils ont été attrapés dans une salle de classe par les policiers qui étaient en patrouille. Selon les mêmes sources, en passant derrière les salles de classes, ces policiers ont entendu des cris d'un enfant dans une salle de classe et se sont introduits pour voir ce qui se passait et ont trouvé Armel entrain de dire à la fille que si elle continue à crier il allait la tuer. Le présumé auteur a été arrêté sur le champ et conduit au cachot de la commune Mutaho. Le lendemain, la victime a été transportée à l'hôpital du district sanitaire de Mutaho sur demande de Ferdinand Irambona, OPJ. Le présumé auteur a été transféré au parquet de Gitega.

Une fillette violée en commune Vugizo, province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 février 2024 indique qu'en date du 31 janvier 2024, sur la colline Gikuzi, commune Vugizo, province Makamba, A. E.A. âgée de 2 ans 6 mois a été violée par Miracle Ndayikeza, âgé de 19 ans, travailleur domestique. Selon des sources sur place, le présumé auteur a profité de l'absence de la mère puis l'a violée dans la cuisine. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du commissariat communal de police à vugizo

puis transféré au cachot du parquet de Makamba. La victime a été conduite par sa famille à l'hôpital communal Vugizo pour bénéficier des soins.

Une femme battue en commune Mbuye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 18 février 2024 indique qu'en date du 10 février 2024, sur la colline Rwuya, commune Mbuye, province Muramvya, Denise Mpawenayo âgée de 36 ans, cultivatrice a été battue par son mari Emery Nkurunziza, âgé de 41 ans, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, Emery a tenté de vendre une vache et sa femme l'a su avant qu'il ne le fasse et s'est opposée à cette vente. Selon les mêmes sources, vers 19 heures, Emery a battu sa femme à l'aide d'une barre de fer et son beau-père est vite intervenu. Le lendemain, les notables ont arrêté le présumé auteur et l'ont conduit à la police de Mbuye qui l'a mis au cachot du commissariat. Les mêmes sources ajoutent qu'Emery a été relaxé le 13 février 2024 après avoir signé un engagement devant l'adjudant-chef Kantungeko Venerand alias Ceusi, commissaire communal adjoint à Mbuye de ne plus recommencer à maltraiter sa femme.

Une fille violée en commune et province Muramvya.

En date du 12 février 2024, vers 16 heures, sur la colline Burambana, commune et province Muramvya, B.A.B. âgée de 6 ans, orpheline de père, a été violée par Trésor Nizigiyimana, âgé de 14 ans, travailleur domestique dans la famille de la victime. Selon des sources sur place, le présumé auteur a profité de l'absence de la mère de l'enfant et a introduit la fille dans une des chambres de la maison et l'a violée. Selon les mêmes sources, la mère de l'enfant l'a surpris en plein acte et a appelé Remegie, chef de colline Burambana qui a conduit le présumer auteur chez l'OPJ du commissariat de police à Muramvya et a été détenu au cachot de police à Muramvya. La victime a été conduite par sa mère à l'hôpital de Muramvya pour bénéficier des soins de santé.

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 12 février 2024, vers 18 heures, sur la colline Kirema commune et province Kayanza, I. K, handicapée mentale, âgée de 15 ans a été violée par Euphrem Ngiriyabandi, âgé de 46 ans, membre du parti CNDD-FDD et chauffeur au TGI Kayanza. Selon des sources sur place, la victime venait de la fontaine pour puiser de l'eau et a été prise par force par le présumé auteur en cours de route et l'a conduit à côté du chemin pour la violer. La victime a crié au secours et le présumé auteur a pris le large en laissant son chapeau sur les lieux du viol. Selon les mêmes sources, parmi les gens qui l'ont secourue, il y' avait Chantal Murekerisoni, chef de colline Kirema et celle-ci a conseillé les parents de la victime de l'amener au CDS pour les soins de santé.

Tentative de viol en commune Mukike, province Bujumbura rural

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 19 janvier 2024 indique qu'en date du 16 février 2024, vers 8 heures du matin, sur la colline Rukina, commune Mukike, province Bujumbura rural, Stany Miburo, policier au poste de police de Mukike a voulu violé Christella Ndayishimiye, âgée de 16 ans, élève en 2^{ème} langues poste fondamentale au lycée communal de Rukina. Selon des sources sur place, le présumé auteur a pris une moto avec cette fille et se sont dirigés vers le poste de police. Arrivés à la position, ils se sont dirigés dans la maison du poste et Stany a commencé à la déshabiller mais la fille a refusé tout en criant au secours et ceux qui étaient dehors

sont intervenus. Selon les mêmes sources, le policier a pris le fusil et ceux qui étaient dehors ont appelé Frédéric Manirakiza, administrateur de Mukike et le prénommé François, commissaire communal pour intervenir et se sont eux qui ont réussi à faire sortir la fille de la maison. Ce policier a été interrogé par son chef hiérarchique mais il n'a pas été poursuivi pour ce cas de tentative de viol.

Une fille violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 26 février 2024 indique qu'en date du 9 février 2024, sur la colline Birimba, commune et province Rumonge, E. H, âgée de 16 ans, originaire de la colline Gitanga, commune Burambi, province Rumonge, a été violée par API Aaron Kubwimana, policier du commissariat de police de Rumonge. Selon des sources sur place, une femme avait promis à cette fille un emploi de travailleuse domestique mais à son arrivée à Rumonge, elle l'a abandonnée dans le parking et c'est ce présumé auteur qui l'a récupérée et l'a emmenée dans la maison de son ami se trouvant sur la colline Birimba pour la violer. La victime a été conduite au centre Humura et le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Rumonge.

Une fillette violée en commune Kiganda, province Muramvya

Une information parvenue à la ligue Iteka en date du 26 février 2024, indique qu'en date du 21 février 2024, sur la colline Renga, commune Kiganda, province Muramvya, M.N, âgée de 15 ans, a été violée par Deus Habonimana, âgé de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, tradipraticien et chef de la sous-colline Rwankanyambo, commune Kiganda. En date du 21 février 2024, les parents de la fille l'ont envoyée chercher des médicaments traditionnels chez Deus. A son retour, elle est arrivée à la maison vers 18 heures en pleurant, disant qu'elle a été violée. Le lendemain matin, elle a été amenée à l'hôpital de Kiganda et les tests médicaux ont confirmé le viol. Sur ordre du Procureur de la République à Muramvya, Jean Paul Bizindavyi, qui a été appelé par le père de la victime, le présumé auteur a été arrêté le 23 février 2024 et conduit au cachot du commissariat provincial de la police à Muramvya.

Une femme battue en commune et province Cankuzo

Dans la nuit du 25 au 26 février 2024, sur la sous-colline Nyamparahara, colline Muyaga, commune et province Cankuzo, Ghislaine Mpawenayo, âgée de 25 ans a été tabassée par Pacifique Irankunda, son mari, tous membres du parti CNDD-FDD. Pacifique a accusé sa femme de rentrer tard et qu'il l'a vue dans un bistrot partageant de la bière avec d'autres hommes. La femme a voulu éviter la confrontation et est allée dormir dans la chambre des enfants. Mais vers minuit, son mari est allé la réveiller et l'a faite sortir de la maison et la traînant dans un buisson et l'a frappée avec un gourdin. Croyant morte, il a pris un morceau d'arbre et l'a fait pénétrer dans les parties intimes et il est rentré tranquillement à la maison. Ghislaine a passé le reste de la nuit dehors. Le matin du 26 février 2024, elle ne pouvait plus marcher et un homme de bon cœur l'a transportée à l'hôpital de Cankuzo. Le médecin qui l'a consultée a confirmé les faits. La DPDFS de Cankuzo a payé les frais de santé de la victime. Celle-ci a porté plainte au poste de police de la commune Cankuzo qui a émis un mandat d'arrêt contre Pacifique mais le policier qui était chargé de l'arrêter a dit que ce

préssumé auteur s'était enfui. L'administration à la base dont les chefs collinaires et la famille cherchent à arranger l'affaire en faisant pression à la femme de retirer la plainte à police.

Une fillette violée en commune et province Muramvya

En date du 5 mars 2024, vers 19heures, sur la colline Mpehe, commune et province Muramvya, N.M âgée de 15ans, élève en 6^{ème} année à l'ECOFO Mpehe, commune et province Muramvya a été violée par Cassien Ntakirutimana âgé de 33 ans, veilleur de nuit chez Gaspard Nzosaba, militaire en pension, marié et membre du parti CNDD-FDD.

Selon des sources sur place, la victime était passée à côté d'une boutique veillée par Cassien, pendant qu'il n'y avait personne à côté, celui-ci l'a appelée et l'a menacée que si elle n'accepte pas de coucher avec lui, il la poignarderait. Selon les mêmes sources, la fille est arrivée à la maison en pleurant et a raconté à sa mère ce qui s'était passé. La mère a appelé d'urgence les voisins qui ont ligoté le présumé auteur et l'ont amené à la police à Muramvya pendant que la victime était amenée à l'hôpital de Muramvya. Le lendemain, Cassien a avoué les faits devant Adjudant-chef Fabien Nimpagaritse, OPJ, disant qu'il a couché avec la fille après consentement. Le présumé auteur a été incarcéré au cachot de police de Muramvya.

Une fillette violée en commune Nyabiraba, province Bujumbura rural

En date du 12 mars 2024, vers 18 heures, sur la colline Bubaji, commune Nyabiraba, province Bujumbura rural, Abel Niyonzima, âgé de 58 ans, veilleur à l'ECOFO Bubaji, membre du parti CNDD-FDD, a violé C.K, âgée de 8 ans, élève à l'ECOFO Bubaji. En effet, l'enfant était en train de chercher du bois de chauffage dans le champ de caféiers situé tout près de l'école et ce veilleur est venu et l'a violée. La victime a été soignée au CDS Matara tandis qu'en date du 13 mars 2024, le présumé auteur a été arrêté par des policiers et conduit au cachot du poste de police de la commune Nyabiraba.

Une femme violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 12 mars 2024 indique qu'en date du 8 mars 2024 sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, pendant la nuit, A. N, âgée de 24 ans a été violée par Jean Bosco Bigirimana, âgée de 28 ans, son beau-frère. Selon des sources sur place, le présumé auteur a profité de l'absence de son grand-frère pour commettre le forfait en entrant dans la maison et l'a intimidée puis l'a violée. La victime a été conduite au centre Humura de Rumonge puis transférée à l'hôpital de Rumonge. Le présumé auteur a été arrêté et incarcéré au cachot du commissariat de police de Rumonge.

Une fillette violée en commune Muhuta, province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 mars 2024 indique qu'en date du 9 mars 2024, 19 heures, sur la colline Rutongo, commune Muhuta, province Rumonge, K.M, âgée de 6 ans, a été violée par Kelly Niyogushima, âgé de 27 ans, élève au Lycée Rutongo. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu quand les parents avaient envoyé l'enfant pour chercher les crédits de recharge de téléphone et le présumé auteur l'a violée dans sa boutique et il l'a interdite de ne rien dire. C'est par après que sa maman l'a remarqué à travers sa démarche puis l'a conduite à l'hôpital

de Kabezi, dans la province de Bujumbura rural en date du 11 mars 2024. Le présumé auteur a pris le large.

Une fille exploitée sexuellement en commune Gitanga, province Rutana

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 15 mars 2024 indique que sur la colline Kinzanza, commune Gitanga, province Rutana, G.N, âgée de 18 ans, a abandonné l'école en 6^{ème} année pour avoir mis au monde mais Jean Blaise Mugisha, âgé de 22 ans, élève en 2^{ème} Langues au Lycée communal Kinzanza, qui l'a enceinté, ne l'a pas reconnue. Selon des sources sur place, G.N, a été engrossée par Jean Blaise Mugisha dans la maison de Gabriel Nduwumwami, ex-vétérinaire. Après avoir constaté qu'elle est tombée enceinte, la fille l'avait annoncé à Jean Blaise et ce dernier a nié totalement tout en la promettant qu'il va l'aider pour ne pas être arrêté. Pour le moment, la fille demande l'inscription de l'enfant par Blaise et ce dernier a refusé et G.N, a été orientée chez les notables collinaires pour écoute.

Une femme tuée par son mari en commune Kigamba, province Cankuzo

En date du 16 mars 2024, vers 11 heures, sur la colline Kibungo, commune Kigamba, province Cankuzo, Fébronie Mukeshima, cultivatrice, âgée de 35 ans, a été tuée à l'aide d'une machette par Félix Nduwimana, son ex-mari. Selon des sources sur place, ce dernier avait quitté la famille en laissant sa femme et leurs cinq enfants pour chercher du travail en Tanzanie. Fébronie, femme de Félix, a cherché du travail pour faire nourrir ses enfants dans le voisinage où il a noué des relations amoureuses avec un ouvrier de son patron et est tombé enceinte de cet ouvrier.

Selon les mêmes sources, quand Fébronie était dans un champ de haricot en train de travailler, son ex-mari est arrivé et lui a coupé à maintes reprises avec la machette que la victime avait jusqu'à mourir. A ce moment la victime était seule tandis que d'autres ouvriers étaient parti à la recherche de petits arbres pour faire du support aux haricots.

De retour, ils ont trouvé la femme morte et le présumé auteur était non loin de ce lieu. La police l'a arrêté et en date du 17 mars 2024, le présumé auteur a été transféré au cachot du commissariat provincial de police de Cankuzo. La dépouille mortelle de la femme assassinée a été conduite à la morgue de l'hôpital de Cankuzo. Le procès en flagrance était programmé pour le 20 mars 2024 au TGI Cankuzo.

Une femme violée en commune Bweru, province Ruyigi

En date du 18 mars 2024, vers 12 heures, V.M., de la colline Nkanda, zone Kayongozi, commune Bweru, province Ruyigi, a été violée au centre de santé des Franciscains de Kayongozi par nommé Yambayamba, congolais, opérateur de l'échographie. Selon des sources sur place, la victime est sortie de la chambre de consultation en sanglotant avec son caleçon dans ses mains. Après cette violence, les collègues du présumé auteur ont contacté la police proche du centre médical et a arrêté le présumé auteur et l'a conduit au cachot du poste de police de Kayongozi en attendant le transfert au commissariat de police de Ruyigi.

Une fille violée en commune Bwambarangwe, province Kirundo

En date de 10 mars 2024, vers 18 heures, sur la colline Buhoro, commune Bwambarangwe,

province Kirundo, D.N, âgée de 14 ans, élève à l'ECOFO Buhoro en 5^{ème} année a été violée par J.M Nzeyimana alias Mishoro, âgé de 40 ans, cultivateur, membre du parti CNL.

Selon des sources sur place, la victime a rencontré le présumé auteur quand elle venait de la fontaine pour puiser de l'eau et l'a intimidé à l'aide d'une machette, l'a retiré du chemin et l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été sauvée par les passants et le présumé auteur a pris le large.

En date du 11 mars 2024, le présumé auteur a été arrêté par le comité mixte de sécurité quand il essayait de fuir vers la commune Giteranyi. Pendant l'interrogatoire par la police, le présumé auteur a avoué l'acte et a dit qu'il était ivre. En date du 15 mars 2024, le présumé auteur a été acheminé à la PJ Kirundo et la victime a reçu une assistance médicale à l'hôpital Mukenke. Signalons que la victime présente des signes de troubles psychiques.

Une fille violée en commune Ntega, province Kirundo

En date du 8 mars 2024, vers 22 heures, sur la sous colline Rwimvubu, colline Kinyovu, commune Ntega, province Kirundo, S.N, âgée de 17ans, travailleuse du cabaret, a été violée par Jean Marie Habimana, âgé de 34 ans, commerçant, membre du parti CNDD-FDD. Selon des sources sur place, le présumé auteur l'en enfermé dans le bistrot et l'a violée. Selon les mêmes sources, Prosper Rudatinya, son voisin est venu au secours après avoir entendu les cris de la victime mais Habimana à refuser d'ouvrir la porte mais a fini par ouvrir. Le présumé auteur s'est justifié en disant qu'il faisait du contrôle et a trouvé que S.N avait eu des manquants.

Le présumé auteur a été conduit à la station de police de la commune Ntega. Le rapport médical a prouvé que la victime a été violée et a reçu une assistance médicale au CDS Mugendo.

Une fillette violée en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 17 mars 2024, vers 19 heures, sur la colline de Bukeye, commune Nyanza-lac, province Makamba, C. N, âgée de 4ans a été violée par Jean de Dieu Mugisha, âgé de 15 ans, voisin, originaire de la colline Gitaba, zone Gishiha, commune Vugizo, province Makamba. Selon des sources sur place, l'incident a eu lieu au domicile de ses parents et la victime et présumé auteur étaient des voisins. Le présumé auteur avait quitté la famille pour aller chercher de l'emploi au centre urbain de Nyanza- lac. L'expertise médicale a été faite sous l'ordre de l'OPJ Anatole et a confirmé ce viol. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du parquet de Makamba.

Une fille violée en commune et province Rumonge

En date du 18 mars 2024, sur la colline Rutumo, zone Minago, commune et province Rumonge, I.N, âgée de 14 ans, a été violée par Emmanuel Niyomwengere, âgé de 21 ans, agriculteur. Selon des sources sur place, le présumé auteur a rencontré la victime qui était allé garder le champ de riz puis l'a violée. Selon les mêmes sources, la victime a été conduite à l'hôpital de Magara puis au centre Humura de Rumonge pour bénéficier des soins médicaux tandis qu'Emmanuel a été arrêté lendemain et incarcéré au cachot du commissariat de Rumonge.

Une fillette violée en commune et province Rumonge

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 20 mars 2024 indique qu'en date 17 mars 2024, sur la colline Kagongo, commune et province Rumonge, A. N. I., âgée de 3 ans et 6 mois, a été violée par deux autres enfants dont deux frères Egide Bitangimana, âgé de 10 ans et Joël Irumva âgé de 5ans. Selon des sources sur place, la victime a été conduite au centre Humura puis à l'hôpital de Rumonge pour bénéficier des soins.

Une femme blessée en commune Vumbi, province Kirundo

En date du 16 mars 2024, vers 19 heures, sur la colline Kiziba, commune Vumbi, province Kirundo, Sophie Murerangondo, mère de 3 enfants, membre du parti CNDD-FDD, a été blessée à coup de machette par son mari, Jean Nduwayo, membre du parti CNDD-FDD, pour avoir empêché son mari de vendre toute la récolte de maïs. Selon des sources sur place, des malentendus entre ce couple sont à l'origine de cette tentative d'assassinat perpétrée. Selon les mêmes sources, après le forfait, le présumé auteur a pris le large.

LIGUE ITEKA